

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

Fiche standardisée à compléter

(et à déposer lors de la réunion du GT du jeudi 6 mai à La Hulpe)

nb: compléter une fiche par engagement svp

titre de l'action:

Entretien d'une mare, gestion de sa biodiversité et actions didactiques Site de retenue d'eau au lotissement des Salamandres à Tourinnes-la-Grosse.

n° de l'action: PCDN/n°10.

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Réhabilitation de la mare au profit de la biodiversité et en faire un site didactique en particulier pour sensibiliser les enfants à la nature.

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Hydromorphologie – continuité écologique des cours d'eau.

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Ce site subit régulièrement des atteintes à l'environnement (abandon de déchets et vandalisme), les mesures de gestion ne sont pas suffisamment régulières ce qui referme le site. Les observations régulières de ce plan d'eau ont permis d'identifier un potentiel pour les odonates.

Seront impliqués: les partenaires du PCDN, service environnement, service travaux.

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

Le Service Public de Wallonie et le contrat de rivière – achat de matériels de gestion pour équiper l'équipe de terrain.

besoins financiers (budget de l'action) :

1602,50€

engagements de financement:

montant engagé dans la rubrique PCDN

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

été 2010.

degré d'urgence de l'action:

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

Fiche standardisée à compléter

(et à déposer lors de la réunion du GT du jeudi 6 mai à La Hulpe)

nb: compléter une fiche par engagement svp

titre de l'action:

Assainissement des eaux usées

n° de l'action: PCDN/29

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Epurier nos eaux usées (toilettes, évier, lave-vaisselle, lave-linge, ...) avant leur rejet dans nos rivières et atteindre, en 2015, le bon état (écologique et chimique) de toutes les eaux de surface et souterraines européennes.

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Assainissement des eaux usées – assainissement collectif

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Commune, Intercommunale du Brabant wallon, Société Publique de Gestion de l'Eau, Service public de Wallonie, PCDN : groupe de travail Eau, Contrat de rivières Dyle-Gette

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

en cours – dossier géré par l'IBW.

besoins financiers (budget de l'action) :

voir IBW.

engagements de financement:

voir IBW.

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

fin en 2012

degré d'urgence de l'action:

immédiat

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

A Beauvechain, poursuite des travaux de pose de collecteurs et de réfection d'égouts, construction de la station d'épuration de 7.000 EH (Equivalent-Habitant) en aval de Hamme-Mille, obligation de citernes à eaux de pluie pour les nouvelles habitations, suivi de l'épuration individuelle, réempoissonnement de nos cours d'eau, etc.

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

Fiche standardisée à compléter

(et à déposer lors de la réunion du GT du jeudi 6 mai à La Hulpe)

nb: compléter une fiche par engagement svp

titre de l'action:

Lutte contre les inondations

n° de l'action: PCDN/n°30

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

limiter les inondations : continuation de la politique proactive en cours, notamment auprès des agriculteurs. Construction d'un bassin d'orage sur le Mille.

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau – Inondations.

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

continuation de la politique proactive en cours.

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

Province du Brabant wallon et Région wallonne.

besoins financiers (budget de l'action) :

± 100 000,-€

engagements de financement:

Province et Région wallonne

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

Terrain en cours d'expropriation.

degré d'urgence de l'action:

élevé

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

Fiche standardisée à compléter

(et à déposer lors de la réunion du GT du jeudi 6 mai à La Hulpe)

nb: compléter une fiche par engagement svp

titre de l'action:

Lutte contre les plantes et les animaux invasifs

n° de l'action: PCDN/n°34

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Inventaire, lutte et éradication des espèces non indigènes invasives.

Pour les espaces privés, sensibiliser le propriétaire des lieux par rencontre sur le terrain ou brochures spécifiques.

Pour les espaces publics, la commune, la Province du Brabant wallon et le Service public de Wallonie devraient se concerter pour agir. Des plans de gestion devraient être coordonnés en fonction de directives spécifiques et d'objectifs régionaux à poursuivre. Il sera important de tenir compte de la dangerosité de certaines plantes invasives dans la mise en œuvre de mesures d'éradication.

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

?

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

Service travaux, environnement, partenaires PCDN (groupes EAU et ACTIONS)

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

SPW – équipement, Province, riverains.

besoins financiers (budget de l'action) :

SPW – Contrat de rivières - Province

engagements de financement:

PCDN 2010

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

degré d'urgence de l'action:

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):